

Intempéries dans les Alpes-Maritimes
AGRICA vient en aide à ses ressortissants sinistrés



Paris, le 22 octobre 2020 – **A l’initiative de sa gouvernance paritaire, le Groupe AGRICA a décidé d’activer une aide financière d’urgence AGRICA Solidaire, au profit de ses ressortissants ayant été victimes des violentes intempéries qui se sont abattues dans les Alpes-Maritimes, les 2 et 3 octobre dernier.**

Expression de l’engagement solidaire du monde agricole, ce dispositif sera mis en œuvre en étroite collaboration avec la MSA Provence Azur, particulièrement mobilisée sur le territoire.

Les Alpes-Maritimes ont été très durement touchées début octobre par des intempéries d’une violence hors norme. Parmi les sinistrés, on recense de nombreux ressortissants du monde agricole à qui le Groupe AGRICA propose aujourd’hui d’apporter une aide financière directe via son **dispositif d’urgence AGRICA Solidaire**.

Créé en avril dernier pour faire face aux situations difficiles engendrées par la Covid-19, AGRICA Solidaire a fait la preuve de son efficacité : la procédure, rapide et simplifiée, a permis à près de 1 100 personnes de bénéficier d’une aide financière. C’est donc le même dispositif que le Groupe AGRICA met aujourd’hui à disposition des **quelque 2 500 personnes, salariés et retraités ressortissants** du Groupe AGRICA, susceptibles d’avoir été touchés par cette catastrophe.

▪ **Qui est concerné par l’aide d’urgence AGRICA Solidaire ?**

Tous les salariés ou retraités ressortissants d’une des institutions du Groupe AGRICA, résidant dans l’une des communes reconnues en état de catastrophe naturelle et ayant subi des dommages suite aux intempéries des 2 et 3 octobre 2020, peuvent solliciter l’aide d’urgence.

▪ **Quel est le montant de l’aide accordée ?**

Le montant peut atteindre 2 000 € selon que le demandeur relève d’une des institutions de prévoyance du Groupe, de son institution de retraite complémentaire, ou des deux.

▪ Comment solliciter l'aide et en bénéficier ?

Le demandeur bénéficie d'une procédure rapide et simplifiée :

1. Il doit envoyer un mail à agricasolidaire@groupagric.com pour se faire connaître ;
2. Le Groupe AGRICA lui répond (sous 48h par mail ou appel téléphonique) et envoie un formulaire ;
3. Le demandeur envoie le formulaire complété en y joignant :
 - une déclaration de sinistre validé par la mairie,
 - un RIB.

L'aide, versée sous 8 jours maximum, n'est pas soumise à conditions de ressources.

Le numéro de la ligne action sociale du Groupe AGRICA est également à la disposition des ressortissants touchés :



A propos du Groupe AGRICA
www.groupagric.com

Le Groupe AGRICA est l'interlocuteur privilégié des entreprises et des salariés agricoles en matière de retraite complémentaire, d'épargne, de prévoyance et de santé. Avec 742 000 bénéficiaires d'une retraite complémentaire et 1,5 million de cotisants dans plus de 200 000 entreprises, AGRICA est le groupe de référence du monde agricole. Les entreprises clientes d'AGRICA appartiennent aux différents secteurs du monde agricole, telles que les entreprises de production, les coopératives, les organisations professionnelles agricoles et activités connexes.

CONTACT PRESSE

Claire Cesbron / Groupe AGRICA
communication@groupagric.com

